



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article 25 de la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) et à l'article 7b de la loi sur la distribution de l'eau (LDE), la Municipalité de Bulle soumet à l'enquête publique **du 14 août au 12 septembre 2024 inclus** :

- La mise en séparatif de la rue de l'Industrie.
- Le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue de l'Industrie.

Le dossier d'enquête peut être consulté durant le délai imparti auprès du greffe municipal.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressée par lettre recommandée à la Municipalité, dans le délai d'enquête.

La Municipalité